

Département de Meurthe et Moselle

Arrondissement de Toul

MAIRIE D'URUFFE
ARRÊTÉ MUNICIPAL

**ARRÊTÉ PORTANT INTERDICTION DE CIRCULATION ET
INTERDICTION DE STATIONNEMENT :**

À l'occasion de la Brocante organisée le Dimanche 13 Mai 2018,

Le Maire de la Commune d'URUFFE,

Vu la demande déposée par Mme FRANZETTI Marlène, Trésorière
des Sapeurs Pompiers d'Uruffe,

Vu l'article 131-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'à cette occasion des accidents et des
encombrements pourraient se produire dans certaines voies ou
portions de voies si la circulation et le stationnement n'y étaient
pas réglementés,

~ A R R Ê T E ~

Art. 1- La circulation et le stationnement de tous véhicules,
automobiles, hippomobiles, motocyclettes, cyclomoteurs et
bicyclettes, sont rigoureusement interdits le jour suivant :
Dimanche 13 Mai 2018 de 06 H 00 à 19 H 00 dans les rues
suivantes :

- Rue de l'Eglise,
- Rue Basse
- Grande rue

Art. 2- Le Maire certifie exécutoires les dispositions du présent
arrêté dont ampliation sera :

- transmise à Mr le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de
COLOMBEY LES BELLES pour exécution
- affichée à la Maire
- notifiée à tous les habitants.

Fait à URUFFE le 27 Mai 2018,

Le Maire,

